

VOTRE LETTRE DU 14/03/2022

VOS RÉF.

NOS RÉF. CFEH/C/08-2022

DATE 02/05/2022

ANNEXE(S) 1 NL/FR

CONTACT VINCENT HUBERT

E-MAIL: VINCENT.HUBERT@HEALTH.FGOV.BE

A l'attention de M. Franck Vandebroucke

Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales
et de la Santé publique

Rue de la Loi 23

1000 Bruxelles

OBJET : AVIS DU CFEH SUR LA GARANTIE D'UN TEMPS DE PARCOURS DE MAXIMUM 30 MINUTES POUR 90 % DES CITOYENS AU SEIN DE LA ZONE GÉOGRAPHIQUE COUVERTE PAR LE RÉSEAU HOSPITALIER LOCAL RÉGIONAL (RÉF. CFEH/D/552-2)

Monsieur le Ministre,

Je vous prie de bien vouloir trouver en annexe l'avis repris sous rubrique.

Cet avis a été approuvé par les membres de la plénière en date du 21 avril 2022, et ratifié par le Bureau à cette même date.

Le Conseil s'étonne de ne pas voir repris les lits psychiatriques dans le projet d'arrêté que lui a été soumis ; en effet, lors d'un courrier précédent à notre intention, vous aviez précisé qu'une demande d'avis à ce niveau allait être transmise pour les lits A et K, liée à la problématique des réseaux de l'article 107 ;

Il apparaît également que dans la liste, les lits d'indice B ne sont pas repris également.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, recevez, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

Au nom de la Présidente du CFEH,

Margot Cloet

Annick Poncé

Directeur général a.i.